



## Signification d'un jugement

Par **Rhosane**, le **15/04/2009** à **07:51**

Bonjour,

Je dois refaire signifier par un huissier un jugement délivré par le Tribunal de Grande Instance d'Alès le 20/12/1990. Je n'ai pas l'adresse de ma débitrice mais je connais seulement son adresse de travail à Villefort en Lozère. A quel huissier dois-je m'adresser pour cette signification?

Par **Solaris**, le **15/04/2009** à **22:17**

Vous pouvez tenter avec un huissier compétent sur son lieu de travail qui tentera de toucher votre adversaire.

A défaut, il faudra transmettre l'acte à un confrère du lieu de sa dernière adresse connue afin qu'il dresse le procès verbal adéquat.